

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M TAVENER PETER HENRY

RES 3 LE LUMINA 301 RTE NATIONALE 74500 MAXILLY SUR LEMAN

Vos références

Numéro fiscal: 21 13 585 668 243 N

Référence de l'avis : 15 74 4289241 76 Numéro de contrat de prélèvement : P3 74 0085306 96 RUM*: FR46ZZZ005002P374008530696 Numéro de propriétaire : 172 T00112 Z

Débiteur(s) légal(aux) : PROP/INDIVIS 0551 MBG6R5 M TAVENER PETER HENRY

PROP/INDIVIS 02105 MBJJL5 MME CHEVALIER ANITA CAROLYN

Numéro de rôle : Date d'établissement : 12/08/2015 Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT A PAYER

855,00 € Au plus tard le 15/10/2015

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2015 directement sur impots.gouv.fr ou auprès de votre centre prélèvement service. la somme à payer sera prélevée le 26/10/2015 sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR76 1680 7000 2631 1964 3019 001

Titulaire: M TAVENER PETER HEN

Établissement teneur du compte : BPA MORZINE

Nom du créancier : DGFIP DRFIP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN

Vos démarches

⇒ Par Internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

🖙 Par téléphone: Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :

0 810 012 011* - courriel: cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Sur place : Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
 □ Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE EVIAN

16 AVE JEAN LEGER CS 50051 - 74501 EVIAN CEDEX

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

• sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS THONON-LES-BAINS - S.A.I.D. THONON - EST

36 RUE VALLON CS 30527 - 74203 THONON CEDEX

Tél: 04 50 26 79 21 Courriel: sip.thonon-les-bains@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 74 HAUTE SAVOIE Commune : 172 A MAXILLY-SUR-LEMAN

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
	Taux 2014	8,53%	%	2,65 %	12,03 %	0,20 %	8,32 %	%	
Propriétés bâties	Taux 2015	8,53%	%	2,65 %	12,03 %	0,319 %	8,32 %	%	
	Adresse	301 RTE NAT	ONALE						
	Base	2573		2573	2573	2573	2573		
	Cotisation	219		68	310	8	214		819
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014 2015 Variation	217 219		68 68	307 310	5 8	212 214		
	en % ®	+0,92%	%	0 %	+0,98 %	+60,00 %	+0,94 %	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015 Variation en % (8)	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs		Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune (6)	Majoration base terrains constructibles intercommunalité 6	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Ва	se «État»								
Base	« collectivité »								
				•	Frais de gestion de la fiscalité directe locale 🕖			36	
						Dégrèvement « Habitation principale » 🧐			
						Dégrèvement JA « État » 🔟			
Dégrèvement JA « Collectivités » (10) Montant de votre impôt :									
								855	